



## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

### 1) Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Pour la vente d'un bien situé route des cèdres. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter en l'absence de projet.

### 2) Recensement INSEE de la population 2012

Monsieur le Maire informe que le recensement aura lieu en janvier et février 2012, sur une période de 7 semaines. La commune recevra au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de 2911 € qui sera inscrite au budget communal 2012.

Trois agents recenseurs seront recrutés du 2 janvier au 29 février 2012.

Le Maire propose de rémunérer, comme en 2007, les deux séances de formation obligatoire au SMIC horaire, et le travail de collecte en fonction du nombre de questionnaires sur la base de 1.72 € par bulletin individuel collecté et 1.13 € par feuille de logement collectée. Un forfait pour les frais de déplacement sera également attribué.

Le Conseil Municipal accepte les montants proposés et décide de fixer le forfait pour les frais de déplacement à 100 € par agent recenseur.

### 3) Revalorisation de l'indemnité d'administration et technicité (IAT) pour l'ensemble des agents communaux

Monsieur le Maire rappelle que les agents communaux bénéficient en complément de leur traitement d'un régime indemnitaire voté par le conseil municipal. Ce régime indemnitaire appelé IAT (indemnité d'administration et de technicité) est versé actuellement en décembre comme prime de fin d'année.

Il explique son souhait de revaloriser l'IAT afin d'augmenter le salaire des personnels compétents, et propose de voter la possibilité d'attribuer l'indemnité au taux maximum autorisé (8) au lieu de 5 actuellement, et de verser cette somme supplémentaire mensuellement pour augmenter le traitement. Celle-ci pourrait être attribuée en fonction des critères suivants : niveau de responsabilité de l'emploi occupé et manière de servir.

Un débat s'engage sur les critères d'attribution de ces indemnités, le coût de cette mesure....

Le Conseil Municipal donne son accord par 13 pour et 1 abstention pour cette revalorisation de l'IAT avec les conditions proposées, à compter du 1/01/2012.

### 4) Mise en place de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures pour la filière technique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer l'IEMP pour l'ensemble des agents de la filière technique qui n'en bénéficie pas actuellement, avec les critères d'attribution déjà définis pour les autres filières.

Comme pour l'IAT, la mise en place de cette indemnité relève de la compétence du Conseil Municipal. Le Maire attribue individuellement l'indemnité en fonction des critères définis par le Conseil Municipal et dans la limite d'un crédit global prévu par les textes suivant les grades des agents.

Après débat, le Conseil Municipal, par 14 pour, décide d'instaurer l'IEMP pour l'ensemble des adjoints techniques, à compter du 1/01/2012.

## **5) Instauration de la taxe d'aménagement à compter du 1/03/2012**

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle taxe remplacera la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux et la participation pour raccordement à l'égout.

La commune ayant un PLU approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. La commune peut toutefois fixer un taux différent, dans une fourchette comprise entre 1 et 5%. Actuellement, la commune a mis en place la TLE au taux de 5 %.

La TLE est actuellement calculée selon une valeur au m<sup>2</sup> différente selon le type de construction (habitation, immeuble, entrepôt, locaux annexes, locaux agricoles...). Cette valeur est multipliée par la SHON et par le pourcentage applicable à la commune (5% pour Blacé).

Pour la taxe d'aménagement, il y aura une valeur unique au m<sup>2</sup> soit 660 €. Un abattement unique de 50 % est créé. Il bénéficiera aux sociétés HLM, aux résidences principales pour les 100 premiers m<sup>2</sup> et aux constructions abritant des activités économiques.

D'autres aménagements comme les piscines, les panneaux photovoltaïques et les éoliennes seront taxés sur une valeur forfaitaire simple et modérée.

Les emplacements de parking non compris dans la surface imposable d'une construction (notamment à ciel ouvert) seront désormais taxés sur une base imposable de 2000 € par emplacement. Ce seuil pourra être porté à 5000 € pour les collectivités compétentes en matière de PLU.

Le Maire propose d'instaurer cette taxe au taux de 5 % pour ne pas risquer une baisse des recettes d'investissement.

Après ces explications, le débat s'engage sur la fixation du taux de cette taxe d'aménagement.

Celui-ci est fixé à 5 % à la majorité des voix.

## **6) Réalisation de l'étude de mise en sécurité de l'avenue de la Mairie (RD19A)**

Monsieur le Maire informe que la subvention demandée le 12 avril 2011 au titre des amendes de police pour le projet d'étude de la mise en sécurité de l'avenue de la Mairie (de l'entrée de l'agglomération « Est » au rond-point devant la mairie) a été attribuée pour un montant de 3 000 €. Il précise que l'étude sera réalisée par le bureau d'études « Equinoxe », ce maître d'œuvre ayant des références dans ce type d'aménagements de qualité. Le coût s'élève à

7 500 € HT. L'objectif de cette étude est la réalisation à terme d'une voie urbaine pour notamment limiter la vitesse des véhicules : un aménagement paysager, des stationnements, de la verdure... pourraient être prévus. Joël Lefort précise toutefois que l'établissement du dossier d'exécution des travaux n'est pas prévu dans cette étude.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de lancer l'étude et de percevoir la subvention.

## **Comptes-rendus des commissions**

**Communication...** : Andrée Gauthier informe que les colis du CCAS pour les plus de 70 ans seront à distribuer le samedi 10/12. Ils seront prêts la veille. Ils sont composés d'une bouteille de champagne et de 500 g de chocolats de Chez Duffoux de la Clayette.

La distribution du flash, de la lettre du tri sélectif, du calendrier du tri, du calendrier des fêtes et de l'agenda communal est prévue autour du 20 novembre.

Pour l'étude petite enfance lancée par la Communauté de communes, le cabinet BSA a présenté le dossier finalisé au groupe de travail créé au niveau de la CCBV. Ce dernier doit l'examiner en détail avant la présentation au Conseil Communautaire. Lorsque celui-ci l'aura validé, il sera présenté au Conseil Municipal.

**Ecoles** : Catherine Mathieu informe de la mise en place d'un pédibus pour sécuriser les trajets écoles-services périscolaires. Un courrier explicatif sera remis aux parents.

L'école élémentaire organise une randonnée pédestre avec les enfants d'écoles de communes voisines le jeudi 10 novembre. La question du stationnement est soulevée.

Elle indique que l'école élémentaire vend des chocolats au profit de la coopérative scolaire pour ses projets 2012.

**Voirie** : Jean-Jacques Sandrin informe que le programme 2011 sera réalisé avec le programme 2012 mais que la portion de la route du vortillon sera traitée avant la fin 2011 compte tenu de l'urgence.

L'enrobé sur la RD19, route de la Croix polage devant l'école maternelle, a été refait et le marquage au sol sera réalisé prochainement.

La chaussée au croisement de la route de Berne/rue de l'ancien pensionnat sera réparée avant la fin 2011 par la CCBV.

Le bureau d'études pour la réalisation de travaux de merlons à la Tallebarde sera choisi prochainement par la CCBV. Les travaux devraient se réaliser avant le printemps si la police de l'eau les valide. L'intervention du sous-préfet sera sollicitée en cas de problème, compte tenu de l'urgence des travaux.

**Fleurissement** : Martine Morion informe que la commune a obtenu la note de 76/100 (74/100 en 2010) et rappelle son souhait d'un comité de fleurissement pour aider à l'entretien des fleurs.

**Bibliothèque** : Martine Morion donne les dates des futures animations de la bibliothèque.

Le 24/11 téléfilm « la soupe aux herbes sauvages » à la Mairie à 20h dans la continuité de la sortie de la bibliothèque dans le Queyras. Le 10/12 à 16h à l'étage de la salle des fêtes, après-midi contes.

Elle rappelle la qualité du spectacle « En avian la zizique » qui a eu lieu à la salle des fêtes samedi 15 octobre 2011 et précise que les spectacles donnés par la commission culture des 3 communes Blacé –Saint Julien et Salles Arbussonnas, dans le cadre du dispositif « Rhône en scène » se déroulent tous les ans le 3<sup>ème</sup> samedi d'octobre.

### Questions diverses

Blaceret : Béatrice Ferré soulève le problème des chiens qui aboient. Joël Lefort souhaite que les personnes gênées par les aboiements écrivent en mairie pour permettre une intervention de sa part. Martine Morion évoque l'insuffisance des places de stationnement pour les commerces et le manque de discipline de la part des riverains quant aux voitures ventouses. Elle évoque la possibilité d'un rond-point de retournement à l'entrée Nord de Blaceret.

Le Maire rappelle que pendant l'élaboration du PLU la commune de Blacé avait sollicité la commune de St Etienne des Oullières pour qu'elle prévoit un emplacement réservé dans son document d'urbanisme pour la création d'un parking mais que le terrain a été urbanisé en maisons individuelles.

Zone d'activités de Blaceret :

Suite aux deux courriers du GFA Charrion envoyés pour l'un au maire, pour l'autre aux adjoints et conseillers municipaux, le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des démarches entreprises depuis 2006 pour parvenir à une vente à l'amiable des terrains situés dans l'emprise de la future zone d'activités prévue au plan local d'urbanisme.

Il précise qu'il a rencontré l'ensemble des membres du GFA, soit avec Jean-Jacques Sandrin, soit avec Monsieur Favre-Réguillon, expert foncier d' « IFC expertise » et que le dernier courrier envoyé au GFA le 26/09/2011 proposait la même offre de prix que celle négociée avec Mme et M. Fougerat, pour des terrains à la configuration semblable (superficie, accès...). Il ajoute qu'il ne souhaite pas acheter à un prix plus élevé.

Un débat s'engage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, même s'il comprend les propositions du GFA Charrion, suit la position du Maire et décide de l'envoi d'un courrier pour soutenir la proposition d'achat à 6.85 € le m<sup>2</sup> + 2.15 € le m<sup>2</sup> comme indemnité à l'exploitant et affirmer qu'à défaut d'accord, il s'engagera sur une procédure de DUP.

Mercredi 16 novembre à 14h, l'ensemble des élus disponibles se retrouvera sur le site du futur parc d'activités.